

2014/6177 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 45 000 EUROS POUR LE TOURNOI BOULISTE DE PENTECOTE ET D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS POUR L'ORGANISATION DU TROPHEE DES CLOS BOULISTES DE LA VILLE DE LYON AU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DU RHONE – APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Comité Bouliste Départemental du Rhône organise d'une part, le Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon de février à juillet et d'autre part, les tournois Boulistes de Pentecôte du vendredi 6 au 9 juin 2014.

Cette année, le Trophée des Clos Boulistes, tournoi « inter clos boulistes », est organisé de février à juillet 2014. Les finales se dérouleront au Clos Jouve à Lyon 4<sup>e</sup>.

Pour cette 8<sup>e</sup> édition, les objectifs de l'Association sont :

- l'animation des clos boulistes lyonnais et des arrondissements ;
- la sauvegarde du jeu de boules traditionnel ;
- la relance du sport boules et la recherche de nouveaux licenciés ;
- d'attirer le public lyonnais en organisant un tournoi de qualité.

Les tournois boulistes de Pentecôte sont des compétitions attirant les meilleures équipes internationales. Il est prévu environ 6 500 joueurs et 1 200 équipes formées.

Ils se dérouleront sur plusieurs sites :

- plaine des jeux de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup> ;
- place Bellecour à Lyon 2<sup>e</sup> ;
- à l'extérieur de Lyon (Boulodromes de Décines, Chassieu et stade du Paillet à Dardilly).

Les finales se dérouleront sur la place Bellecour à Lyon 2<sup>e</sup>.

Pour cette compétition, les principaux objectifs de l'Association sont :

- d'organiser un tournoi de qualité afin de contribuer à l'augmentation du nombre de participants ;
- de rendre la manifestation plus attractive auprès du grand public.

L'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline sportive traditionnelle « la boule lyonnaise ».

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte engendrent des retombées économiques et un rayonnement pour la Ville de Lyon compte tenu de l'augmentation des participants venus de Lyon et sa région, de la France entière et même de plusieurs pays étrangers. Environ 60 000 spectateurs sont également attendus sur les trois jours de compétition.

Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 430 euros, celui des Tournois boulistes de Pentecôte est de 195 200 euros, soit un budget prévisionnel global pour ces deux actions de 205 630 euros.

En raison de l'intérêt que présentent ces manifestations, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 55 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

## **DELIBERE**

1- Une subvention de 55 000 euros est allouée au Comité Bouliste Départemental du Rhône pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon entre février et juillet 2014 et des tournois boulistes de Pentecôte du 6 au 9 juin 2014.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité Bouliste Départemental du Rhône, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD